



Préfet de la région  
d'Île-de-France

**DRIAAF**

**écophyto2018**

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :  
**moins, c'est mieux**

## Plan Ecophyto 2018

### Comité régional d'orientation et de suivi

Jeudi 22 septembre 2011

Préfecture de région Île-de-France



Préfet de la région  
d'Île-de-France

**DRIAAF**

**écophyto2018**

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :  
**moins, c'est mieux**

## Etat d'avancement du plan Ecophyto 2018

Réduire de 50% l'usage des pesticides  
d'ici 2018, si possible

**Georges FOUILLEUX**  
Chef de projet Ecophyto

**DRIAAF-SRAL**

## Actions régionales relatives au plan Ecophyto inscrites dans un contexte large :

- au niveau communautaire : le « paquet pesticide »
- au niveau national : le plan Ecophyto 2018 et les textes complémentaires
- la déclinaison régionale du plan

## Paquet pesticides - Le règlement 1107/2009 : mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques

Abrogation de la directive 91/414

Mise en application depuis le 14 juin 2011

**Modernise et sécurise les conditions d'autorisation, de mise sur le marché,  
d'utilisation et de contrôle des pesticides :**

**Fixe notamment de nouvelles procédures pour l'évaluation scientifique des  
substances actives et l'autorisation des préparations commerciales**

### **Principales orientations :**

- Renforcement des exigences en terme de toxicité et écotoxicité, et exclusion des substances les plus nocives
- Substitution des substances les plus préoccupantes par des alternatives non chimiques
- Mise en place d'un système d'homologations communes entre les différents pays de l'UE (reconnaissance mutuelle afin de pourvoir aux usages orphelins)

## Paquet pesticides - La Directive 2009/128/CE : utilisation des pesticides compatible avec le développement durable

A transposer en droit national avant le 14 décembre 2011

### Parmi les points forts :

Chaque Etat Membre doit mettre en place un plan d'action national avec des objectifs quantitatifs, des mesures, des calendriers et des indicateurs de mesure, en vue de réduire les risques et les effets sur la santé humaine et l'environnement et pour réduire la dépendance à l'égard de l'utilisation des pesticides.

## Paquet pesticides - La Directive 2009/128/CE : utilisation des pesticides compatible avec le développement durable

### Principales mesures à mettre en place :

Promotion et mise en oeuvre de la **lutte intégrée**

**Interdiction de la pulvérisation aérienne** (sauf dérogation encadrée).

Mise en place de mesures pour **protéger l'environnement aquatique et les captages d'eau potable**

**restriction ou interdiction** d'utilisation des pesticides dans certaines **zones spécifiques**

**formation obligatoire** de tous les utilisateurs professionnels, distributeurs et conseillers et **système de certification** pour les distributeurs

la mise en oeuvre d'une **inspection régulière des matériels d'application** de produits phytosanitaires

Mise en place **d'indicateurs de risques**

## Niveau national : le plan Ecophyto 2018

Réduction de l'usage des pesticides de 50% d'ici 2018, si possible  
9 axes - plus d'une centaine d'actions listées par le comité national

### Principaux axes de travail :

- **recenser et généraliser** les systèmes agricoles et les moyens connus permettant de réduire l'utilisation des pesticides, en mobilisant l'ensemble des partenaires
- **Innov**er dans la conception et la mise au point des itinéraires techniques et des systèmes de cultures économes en pesticides
- **Former** à la réduction et sécuriser l'utilisation des pesticides
- Renforcer les réseaux de **surveillance** des bio-agresseurs sur les végétaux
- **Réduire et sécuriser** l'usage des produits phytopharmaceutiques en **zones non agricoles**

## Principaux textes complémentaires

**Arrêté du 12 septembre 2006** relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytosanitaires

**Décret n° 2008-1255 du 1er décembre 2008** relatif aux matériels destinés à l'application de produits phytopharmaceutiques et au contrôle périodique obligatoire des pulvérisateurs

**Arrêté du 31 mai 2011** relatif aux conditions d'épandage des produits phytosanitaires par voie aérienne

**Arrêté du 27 juin 2011** relatif à l'interdiction d'utilisation de certains produits phytosanitaires dans des lieux fréquentés par le grand public ou des groupes de personnes vulnérables

**Ordonnance n°2011-840 du 15 juillet 2011** relative à la mise en conformité des dispositions nationales avec le droit de l'Union Européenne sur la mise sur le marché et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

## Principales avancées nationales du plan ECOPHYTO

**Suivi de l'évolution des usages de produits phytosanitaires** : novembre 2010 - publication du bilan de 2 années du plan Ecophyto et d'une note de suivi 2008-2009 - réduction du NODU de 3%

**Mise en place de groupes de fermes de référence** : 18 groupes expérimentaux en 2010, une centaine de groupes en février 2011, nouvel appel en cours

**Réseau d'expérimentations permettant de valider des trajectoires de changements de systèmes de production** : appel à projet en cours - 51 propositions reçues

**Formation** : Certiphyto expérimental de 2010 à juillet 2011 : 148000 certiphyto délivrés

Automne 2010 : mise en place de la version définitive du certiphyto - renforcement du système de certification des entreprises

**Epidémiosurveillance** : réseau mis en place

## Principales avancées nationales du plan ECOPHYTO (suite)

### Zones non agricoles :

- signature d'accords cadre avec les partenaires nationaux
- création de sites informatiques d'appui
- campagne de communication pour les jardiniers amateurs

### Mise en place d'un axe 9 : prévention des risques liés aux produits phytopharmaceutiques

- matériel de pulvérisation et zone de préparation des bouillies
- équipement de protection Individuelle des pulvérisateurs
- veille sanitaire

## Déclinaison régionale du plan Ecophyto 2018

### 22 mars 2010 : installation du CROS

présentation d'un projet de plan d'actions régional  
mise en place de groupes de travail

- **Groupe agriculture** : réunions en juin et novembre 2010, essentiellement pour la mise en place des groupes de fermes régionaux
- **Comité régional d'épidémiosurveillance** : mis en place fin 2009 (2 réunions /an)
- **Groupe projets territoriaux** : réunion en janvier 2011 pour faciliter les échanges entre ces groupes
- **Groupe zones non agricoles** : réunion en juin 2011 d'un groupe de réflexion pour préparer les activités de ce groupe
- **Groupe indicateurs** : réunion en mars 2011 autour de la note de suivi régionale

## Conclusion

Déjà 3 ans passés sur les 10 années du plan.

Les structures et les actions nationales sont globalement en place.

L'indicateur principal, le NODU, montre une première orientation à une faible baisse.

D'autres indicateurs, notamment sur le risque et l'impact, sont en cours de finalisation.

Mais la mise en œuvre réelle des actions et leurs effets dépendent beaucoup des motivations des acteurs concernés.



Préfet de la région  
d'Île-de-France

**DRIAAF**

⑩ Je vous remercie de votre attention